

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 19 juin 2018, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M ^{me} Linda Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lucie Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Nathalie Guillemette,	commissaire-parent
M ^{me} Danielle Leblanc,	commissaire
M ^{me} Geneviève Patenaude,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent
M ^{me} Isabelle Viau,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5790/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2018.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5791/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2018.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5792/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Programme de reconnaissance des employés de la CSRDN;
7. Parole aux élèves;
8. Parole à l'assemblée;
9. Règlement de délégation de pouvoirs;
10. Reddition de comptes annuelle au Secrétariat du Conseil du Trésor - Demande d'autorisation de signature par la direction générale;
11. Politique d'approvisionnement - Amendement des seuils et des modes d'acquisition applicables au Service des ressources matérielles;
12. Lancement de la consultation - Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail;
13. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction d'école;
14. Nomination d'un coordonnateur au Service des ressources humaines;
15. Contrat d'association entre la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et l'Université du Québec à Chicoutimi;
16. Politique relative à la valorisation de la formation professionnelle;
PAUSE
17. Modification à la résolution R-5779/SOST (contrats de transport 2018-2023);
18. Adoption des contrats de transport 2018-2023 - contrats de fourgonnettes cinq (5) ans;
19. Analyse de faisabilité et de viabilité relativement à un projet soumis d'établissement d'une nouvelle école secondaire de proximité à Prévost;
20. Demande d'ajout d'espaces - PQI - 2019-2029;
21. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021;
22. Plan d'engagement vers la réussite (PEVR);
23. Poursuite des travaux pour un programme régional alternatif au secondaire;
24. Modification au plan des effectifs des directions et des directions adjointes d'école;
25. Rapport des comités du conseil des commissaires;
26. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
27. Questions diverses;
 - 27.1 Entretien extérieur;
28. Information du comité de parents;
29. Information de la vice-présidence;
30. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
31. Information de la direction générale;
32. Tour de table - partage d'information;
33. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS DE LA CSRDN

Félicitations à M^{me} Alexandra Coutlée et à M^{me} Lysiane Dallaire, récipiendaires du « Prix reconnaissance du conseil des commissaires » 2017-2018 remis à des employés qui se démarquent pour leur dévouement au sein de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

PAROLE AUX ÉLÈVES

- Elizabeth Hosking - École polyvalente Saint-Jérôme.

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

- M^{me} Marie-Claude Turcotte - écoles alternative de la Fourmilière et Mariboisé.
- M^{me} Sylvie DoRay Daigneault - pour une école secondaire à Prévost.
- M. Jocelyn Vaillant - pour une école secondaire à Prévost.
- M. Alain Corriveau - pour une école secondaire à Prévost.
- M. Daniel Roch - pour une école secondaire à Prévost.
- M^{me} Sonia Tremblay - frais chargés aux parents.
- M^{me} Viviane Paquin - frais chargés aux parents.

RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS (R-5793/SSGC)

CONSIDÉRANT les nombreuses modifications de la Loi sur l'instruction publique sur différents volets ainsi que l'adoption par le gouvernement de nombreux textes législatifs touchant essentiellement le secteur de l'approvisionnement au cours des dix dernières années;

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter de nombreux ajustements sur le plan de la délégation de pouvoirs afin d'arrimer cette dernière au contexte législatif actuel ainsi qu'à la réalité administrative courante de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);

CONSIDÉRANT le chantier mis en place, dans ce contexte, visant à revoir en entier le Règlement de délégation de pouvoirs actuel dans le cadre d'un exercice complet de redéfinition de façon à répondre aux besoins de l'organisation dans un souci de cohérence, de souplesse et d'efficacité;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des instances concernées;

Il est PROPOSÉ par M. Serge Forget, commissaire, d'adopter le Règlement de délégation de pouvoirs n^o 11 lequel entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2018 et remplacera le Règlement de délégation de pouvoirs n^o 6 ainsi que le Règlement de modification n^o 10.

Adopté

REDDITION DE COMPTES ANNUELLE AU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR - DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE (R-5794/SRM)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du Trésor exige une signature du dirigeant de l'organisme public dans les dossiers de redditions de comptes en vertu de la Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics (DGC);

CONSIDÉRANT QUE la fiche d'autorisation doit être complétée avant la présentation au comité exécutif ou au conseil des commissaires, selon le cas;

CONSIDÉRANT QUE la fiche d'autorisation doit être transmise au Secrétariat du Conseil du trésor avant l'octroi de contrat;

CONSIDÉRANT QUE le questionnaire sur les pratiques de gestion doit être transmis électroniquement au Secrétariat du Conseil du trésor (art. 13.1 DGC)

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif et le conseil des commissaires autorisent des contrats qui leur sont présentés en conformité avec les lois en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) autorise le dirigeant de l'organisme à déléguer ce pouvoir;

Il est PROPOSE par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'autoriser la Direction générale à signer les fiches d'autorisations du dirigeant de l'organisme (Annexe 2).

- B) D'autoriser la Direction générale à signer une fois par année la déclaration du dirigeant de l'organisme (Annexe 3).
- C) D'autoriser la Direction générale à signer le questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelles.

Adopté

POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT - AMENDEMENT DES SEUILS ET DES MODES D'ACQUISITION APPLICABLES AU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES (R-5795/SRM)

CONSIDÉRANT la Politique d'approvisionnement numéro 6101 qui détermine les règles entourant les processus d'acquisition de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (ci-après la: « Politique »);

CONSIDÉRANT les Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, numéro 6101-1 (ci-après : les « Lignes internes »);

CONSIDÉRANT les travaux de révision de cette Politique et de ces Lignes internes qui s'amorcent au cours des prochains mois dans l'objectif de rendre plus efficaces et efficients les processus d'acquisition de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE dans l'intervalle, il est dans l'intérêt de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord de modifier, dès le 1^{er} juillet 2018, certains modes d'acquisition applicables au Service des ressources matérielles pour les contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction, de même qu'en matière de technologie de l'information, lorsque le montant de la dépense se situe de 50 \$ à moins de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la consultation des directeurs d'école et de centre lors du Comité consultatif de gestion du 6 juin dernier, en respect de l'article 96.25 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

Nonobstant toutes dispositions contraires de la Politique d'approvisionnement ou des Lignes internes, que les modes d'acquisition des contrats d'approvisionnement, de services, de construction incluant les contrats en matière de technologie de l'information, par le Service des ressources matérielles soient les suivants :

- Pour les contrats dont le montant de la dépense, toutes taxes exclues, sont de 50 \$ à 4 999 \$: négociation de gré à gré;
- Pour les contrats dont le montant de la dépense, toutes taxes exclues, sont de 5 000 \$ à 14 999 \$: demande de prix rapide;
- Pour les contrats dont le montant de la dépense, toutes taxes exclues, sont de 15 000 \$ à 25 000 \$: demande de prix régulière.

Toutefois, lorsque ces contrats concerne les systèmes d'électricité, de chauffage, de ventilation, de réfrigération, de climatisation, d'alarme d'incendie, de communication, d'anti-intrusion, de la qualité, de la salubrité et de la sécurité de l'eau des piscines et d'alimentation en eau et de gestion des eaux usées des immeubles de la commission scolaire, les modes d'acquisition par le Service des ressources matérielles sont les suivants :

- Pour les contrats dont le montant de la dépense, toutes taxes exclues, sont de 50 \$ à 9 999 \$: négociation de gré à gré;
- Pour les contrats dont le montant de la dépense, toutes taxes exclues, sont de 10 000 \$ à 14 999 \$: demande de prix rapide;
- Pour les contrats dont le montant de la dépense, toutes taxes exclues, sont de 15 000 \$ à 25 000 \$: demande de prix régulière.

Lorsque, à la suite d'une demande de prix rapide ou d'une demande de prix régulière, le Service des ressources matérielles ne reçoit qu'une seule offre, l'octroi du contrat doit être autorisé par le directeur du Service des ressources matérielles.

Les modes d'acquisition prévus dans la présente résolution prennent effet le 1^{er} juillet 2018.

Adopté

LANCEMENT DE LA CONSULTATION - POLITIQUE CONCERNANT L'ALCOOL, LES DROGUES ET LES MÉDICAMENTS EN MILIEU DE TRAVAIL (R-5796/SRH)

CONSIDÉRANT le fait que Commission scolaire de la Rivière-du-Nord doit éliminer les risques associés à la consommation d'alcool ou de drogues et à l'usage inadéquat de médicaments afin d'assurer la santé et la sécurité des employés et la sécurité des élèves.

CONSIDÉRANT le fait que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord souhaite énoncer les règles de conduite applicables concernant la consommation d'alcool ou de drogues et l'usage de médicaments en milieu de travail ainsi que les conséquences en cas de violation de celles-ci;

CONSIDÉRANT le fait que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord souhaite informer les employés, les élèves et le public (y incluant notamment les parents, les intervenants, les bénévoles, les fournisseurs, les sous-traitants ou les consultants œuvrant à la commission scolaire) des exigences et des attentes de la commission scolaire concernant la consommation d'alcool ou de drogues et l'usage de médicaments en milieu de travail et d'assurer une compréhension claire et sans équivoque de la position de la commission scolaire en matière de consommation d'alcool ou de drogues et l'usage de médicaments en milieu de travail;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lucie Gagnon, commissaire, d'autoriser le lancement de la consultation de la Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail, lequel est versé au répertoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sous la cote CC2017-2018-24.

Adopté

AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION D'ÉCOLE (R-5797/SRH)

CONSIDÉRANT le processus d'affectation et de mutation approuvé par le conseil des commissaires lors de sa séance du 17 juin 2008 par le biais de la résolution R-3136/SDG;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette résolution, il appartient au conseil des commissaires de constituer ces listes d'admissibilité sur recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT le concours C-2017-547;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'admettre dans la liste d'admissibilité pour des postes de direction d'école, les personnes recommandées par les membres du comité de sélection qui a eu lieu le 4 juin 2018, à savoir M^{me} Marie-Claude Moquin et M. Pascal Rochon.

Adopté

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (R-5798/SRH)

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant par le départ M^{me} Émélie Reid, à titre de conseillère en gestion de personnel;

CONSIDÉRANT la résolution R-5766/SRH adoptée lors du conseil des commissaires du 24 avril 2018, autorisant l'abolition du poste de conseiller en gestion de personnel pour en créer un de coordonnateur;

CONSIDÉRANT le concours C-2017-549;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de nommer à titre de coordonnateur au Service des ressources humaines, la personne recommandée par les membres du comité de sélection qui ont eu lieu les 18 et 19 juin 2018, à savoir M^{me} Valérie Venne.

Adopté

CONTRAT D'ASSOCIATION ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD ET L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI (R-5799/SRH)

CONSIDÉRANT le fait que l'objet de ce contrat est de permettre à un enseignant de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, qui est également étudiant dans le cadre du diplôme d'études spécialisées en intervention par la nature et l'aventure de l'Université du Québec à Chicoutimi (DESS en INA), d'effectuer une étude à l'école secondaire des-Studios;

CONSIDÉRANT les bienfaits de ce contrat;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lucie Gagnon, commissaire, d'autoriser la direction de l'école secondaire des-Studios à signer le contrat.

Adopté

POLITIQUE RELATIVE À LA VALORISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (R-5800/SRÉ)

CONSIDÉRANT que la formation professionnelle permet à des élèves d'obtenir une qualification leur permettant d'améliorer leur intégration et leur maintien au marché du travail;

CONSIDÉRANT que la formation professionnelle répond au besoin de main-d'œuvre qualifiée des entreprises de la région;

CONSIDÉRANT que la formation professionnelle contribue à la diplomation des jeunes de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);

CONSIDÉRANT l'importance de la participation active et concertée de tous les acteurs qui gravitent autour des élèves;

CONSIDÉRANT la consultation tenue auprès des différentes instances;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Guillemette, commissaire-parent, d'adopter la Politique relative à la valorisation de la formation professionnelle.

Adopté

M^{me} Martine Renaud quitte son siège, il est 20 h 30.

MODIFICATION À LA RÉOLUTION R-5779/SOST (CONTRATS DE TRANSPORT 2018-2023) (R-5801/SOST)

CONSIDÉRANT la résolution R-5779/SOST adoptée le 22 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du modèle de transport par fourgonnettes implique des enjeux organisationnels impliquant la mise en place d'une structure de service différente pour les entreprises de transport;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'organisation scolaire et du transport (SOST) veut rescinder en partie la résolution R-5779/SOST afin que cette dernière s'applique uniquement aux contrats de transport Autobus/minibus cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE les contrats de transport 2018-2023, pour les fourgonnettes, seront traités dans le cadre d'une nouvelle résolution;

CONSIDÉRANT QUE la modification implique le retrait de la résolution R-5779/SOST des entreprises de transport suivantes :

- Autobus de la Promenade 2000 inc.
- Autobus C. Mongeau enr.

CONSIDÉRANT QUE les entreprises de transport concernées par les contrats de transport 2018-2023 pour autobus/minibus cinq (5) ans sont les suivantes :

- Autobus Alary inc.
- Autobus Brunet inc.
- Autobus Campeau inc.
- Autobus Rochon inc.
- Autobus Transcobec (1987) inc.
- 9094-8993 Québec inc.
- André Desrosiers

CONSIDÉRANT QUE l'entente de principe a été validée par la Direction générale;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des transporteurs a signifié leur accord avec le contenu intégral de cette entente de principe;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Linda Gagnon, commissaire, d'adopter les modifications de la résolution R-5779/SOST et d'autoriser le président et la directrice générale à signer pour et au nom de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord les contrats de transport 2018-2023 autobus/minibus cinq (5) ans avec les entreprises suivantes :

- Autobus Alary inc.
- Autobus Brunet inc.
- Autobus Campeau inc.
- Autobus Rochon inc.
- Autobus Transcobec (1987) inc.
- 9094-8993 Québec inc.
- André Desrosiers

Adopté

ADOPTION DES CONTRATS DE TRANSPORT 2018-2023 - CONTRATS DE FOURGONNETTES CINQ (5) ANS (R-5802/SOST)

CONSIDÉRANT QUE les contrats de transport liant la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et ses fournisseurs de service actuels viennent à échéance le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE le RTM Laurentides n'a pas déposé d'offre de service pour le transport des élèves dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif du transport des élèves a été consulté sur les orientations et le mandat de négociation des contrats de transport 2018-2023;

CONSIDÉRANT QUE l'article 297 de la Loi sur l'instruction publique autorise la commission scolaire à négocier de gré à gré avec ses transporteurs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de négociation ont conclu une entente de principe avec les représentants des transporteurs le 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif de transport des élèves ont pris connaissance du contenu de cette entente de principe le 20 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de principe a été validée par la Direction générale;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des transporteurs a signifié leur accord avec le contenu intégral de cette entente de principe;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'adopter les contrats de transport scolaire pour les fourgonnettes d'une durée de cinq (5) ans 2018-2023, le tout tel qu'il appert plus amplement des documents déposés en liasse au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2017-2018-25** et d'autoriser le président et la directrice générale à signer pour et au nom de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord les contrats de transport par fourgonnettes 2018-2023 avec les entreprises suivantes :

- Autobus Alary inc.
- Les Autobus des Lacs inc.
- Jean-Jacques Campeau inc.
- Autobus de la Promenade 2000 inc.
- Berlines Rivières-du-Nord inc.
- 9094-8993 Québec inc.
- André Desrosiers

Adopté

M^{me} Martine Renaud reprend son siège. Il est 21 h 05.

PROPOSITION D'HUIS CLOS (R-5803/SSGC)

M. Serge Forget, commissaire, propose de tenir une séance d'huis clos. Il est 21 h 05.

RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (R-5804/SSGC)

M. Serge Forget, commissaire, propose le retour à la séance publique. Il est 21 h 40.

ANALYSE DE FAISABILITÉ ET DE VIABILITÉ RELATIVEMENT À UN PROJET SOUMIS D'UNE NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE DE PROXIMITÉ À PRÉVOST (R-5805/DG)

CONSIDÉRANT la mobilisation importante des communautés de Prévost et de Saint-Hippolyte relativement à un projet d'établissement d'une nouvelle école secondaire de proximité à Prévost;

CONSIDÉRANT la sensibilité du conseil des commissaires à la volonté de la communauté de son territoire;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de répondre aux besoins exprimés par la communauté de son territoire;

CONSIDÉRANT les nombreuses représentations effectuées par les représentants de ce projet auprès de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT les fluctuations des données relatives à la démographie sur notre territoire et, particulièrement son secteur Est;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'accorder à ce projet toute l'attention requise;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Linda Gagnon, commissaire :

DE PROCÉDER à une étude approfondie de la demande effectuée par les représentants du projet « Pour une nouvelle école secondaire à Prévost » et d'explorer toutes les avenues et les modalités innovantes susceptibles de mettre en relief ses particularités, son potentiel et ses avantages dans une perspective de faisabilité et de viabilité à long terme.

DE CONCLURE l'analyse susdite au plus tard le 30 juin 2019.

Adopté

DEMANDE D'AJOUT D'ESPACES - PQI - 2019-2029 (R-5806/SOST)

CONSIDÉRANT l'analyse de l'effectif de la commission scolaire par la direction de la recherche, des statistiques et de l'information; entrepôt de données ministérielles;

CONSIDÉRANT la croissance démographique soutenue de la clientèle de notre territoire, particulièrement pour le secteur Est;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) prévoit, pour notre secteur, une augmentation de la clientèle au secteur jeune jusqu'en 2027-2028;

CONSIDÉRANT QU'actuellement nous avons 22 255 élèves au secteur jeunes en 2017-2018 et que le MEES nous en prévoit 24 959 en 2022-2023 (2704 élèves);

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de locaux dans le secteur Est pour répondre à nos élèves HDAA qui demandent des services particuliers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord a déjà travaillé sur les changements de périmètres afin de contrer des débordements dans certaines écoles;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable qu'un élève fréquente son école de bassin;

CONSIDÉRANT la mise en chantier de plusieurs projets domiciliaires dans le secteur Est;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir des conditions adéquates d'apprentissage à nos élèves et d'enseignement à notre personnel;

CONSIDÉRANT QUE le secteur 1A sera en manque d'un (1) local pour 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE le secteur 2 sera en manque de 23 locaux pour 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE le secteur 3 sera en manque de six (6) locaux pour 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE le secteur 4B sera en manque de 22 locaux pour 2022-2023;

Il est PROPOSÉ par M. Éric Filiatrault, commissaire, d'adopter le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2017-2018-26*, et permettre ainsi de :

Construction

POURSUIVRE les démarches qui s'imposent auprès du MEES en vue de la construction d'une école dont le bâtiment sera d'une capacité de quatre (4) locaux pour le préscolaire et de 24 locaux de classes régulières dans le secteur 3 - Saint-Jérôme.

POURSUIVRE les démarches qui s'imposent auprès du MEES en vue de la construction d'une école dont le bâtiment sera d'une capacité de quatre (4) locaux pour le préscolaire et de 24 locaux de classes régulières dans le secteur 2 - Saint-Jérôme.

POURSUIVRE les démarches qui s'imposent auprès du MEES en vue de la construction d'une école dont le bâtiment sera d'une capacité de trois (3) locaux pour le préscolaire et de 18 locaux de classes régulières dans le secteur 1A - Mirabel.

INITIER immédiatement les démarches qui s'imposent auprès du MEES en vue de la construction d'une école secondaire dont le bâtiment sera d'une capacité de 1200 élèves dans le secteur Saint-Jérôme.

Unités modulaires

INITIER auprès du MEES une demande de financement pour l'installation de six (6) unités modulaires dans le secteur Saint-Jérôme pour l'année scolaire 2019-2020.

Adopté

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2018-2021 (R-5807/SOST)

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a l'obligation d'établir un Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE ce plan a été élaboré en conformité avec les exigences de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT QUE ce plan a été soumis à la consultation des instances, des écoles, des centres et des municipalités dans le respect des dispositions de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT QUE les informations incluses dans le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021 permettent de délivrer un acte d'établissement à chacune des écoles et des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021 autorise que le président du conseil des commissaires et le secrétaire général soient mandatés à signer chacun des actes d'établissement au nom de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Guillemette, commissaire-parent, d'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2017-2018-27*.

Adopté

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) (R-5808/DG)

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique (LIP) en novembre 2016 qui stipulaient que chaque commission scolaire se devait d'élaborer un Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) au 1^{er} juillet 2018;

CONSIDÉRANT QU'afin de mener à bien la démarche d'élaboration de son tout premier Plan d'engagement vers la réussite, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) a fait le choix d'une approche collaborative où étaient représentés les commissaires, les directions d'école et de centre, les enseignants, un membre de la communauté, le personnel professionnel et de soutien en service direct à l'élève de même que la Direction générale et les Services;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de Plan d'engagement vers la réussite a été élaboré en tenant compte du contexte dans lequel évolue la commission scolaire, la situation désirée au terme de l'échéance du PEVR en ce qui concerne la réussite scolaire et le développement global des élèves qui lui sont confiés;

CONSIDÉRANT QUE le PEVR est en cohérence avec la Politique de la réussite éducative déposée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ainsi que de son plan stratégique, et ce, afin de contribuer au projet collectif de l'ensemble de la province;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Plan d'engagement vers la réussite doit être soumis au MEES pour approbation;

CONSIDÉRANT la consultation tenue auprès des différentes instances;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Geneviève Patenaude, commissaire-parent, d'adopter le Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

Adopté

POURSUITE DES TRAVAUX POUR UN PROGRAMME RÉGIONAL ALTERNATIF AU SECONDAIRE (R-5809/DG)

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la Direction générale eût égard à la demande d'implantation d'un programme alternatif au secondaire;

CONSIDÉRANT les analyses complémentaires des différents Services des ressources matérielles, financières et de l'organisation scolaire;

CONSIDÉRANT les étapes à réaliser (relocalisation et transformation d'un bâtiment) afin de concrétiser le projet de manière à assurer sa pérennité;

CONSIDÉRANT nos obligations de respecter l'ensemble des encadrements législatifs et financiers;

CONSIDÉRANT la volonté de s'associer les différents comités représentant les parents susceptibles de contribuer au projet;

Il est PROPOSÉ par M. Robert Fugère, commissaire, d'autoriser la directrice générale :

- A) À poursuivre les démarches afin d'assurer la mise en œuvre du projet pour un programme alternatif au secondaire.
- B) À effectuer toutes les étapes nécessaires afin d'ajouter cette offre de service pour la rentrée scolaire 2020.

Adopté

MODIFICATION AU PLAN DES EFFECTIFS DES DIRECTIONS ET DES DIRECTIONS ADJOINTES D'ÉCOLE (R-5810/DG)

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires a autorisé la poursuite des démarches afin d'assurer la mise en œuvre du projet pour un programme alternatif au secondaire;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale reconnaît l'importance du travail qui devra être fait pour la mise en place de ce projet;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la direction adjointe affectée aux écoles Mariboisé et alternative de la Fourmilière;

CONSIDÉRANT l'adoption du plan des effectifs déposé par la direction générale le 22 mai dernier;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Danielle Leblanc, commissaire :

- A) D'autoriser la modification au plan des effectifs adopté le 22 mai afin d'abolir le poste de direction adjointe aux écoles Mariboisé et alternative de la Fourmilière.
- B) De scinder la responsabilité des écoles Mariboisé et alternative de la Fourmilière afin que chaque établissement ait une direction dédiée exclusivement à un établissement.
- C) D'autoriser la création d'un poste de direction pour l'école alternative de la Fourmilière, incluant le projet d'école alternative au secondaire.

Adopté

RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Pour information

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

- Entretien extérieur. Ce point est apporté par M. Serge Forget.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5811/SSGC)

M^{me} Isabelle Viau, commissaire-parent, PROPOSE la levée de la séance. Il est 22 h 40.

Adopté

Président

Secrétaire